

Horaires de travail : la France flexible des peu qualifiés

 inegalites.fr/Horaires-de-travail-la-France-flexible-des-peu-qualifies

Données 28 mai 2018

28 % des salariés travaillent le dimanche et 15 % la nuit. Près d'un sur cinq ne connaît pas ses horaires de travail un mois à l'avance. Mais massivement ce sont les moins qualifiés qui sont contraints de travailler en décalé et dont on contrôle l'emploi du temps dans les détails.

Emploi Conditions de travail

La pression est forte pour élargir le temps consacré à la consommation dans notre société : la part de ceux qui travaillent le dimanche a augmenté de 26 à 28 % entre 2005 et 2016 selon le ministère du Travail [1], mais différemment selon les catégories socioprofessionnelles. 45 % des employés du secteur du commerce et des services travaillent le dimanche, au moins occasionnellement. Les employés administratifs (9 %) sont les moins concernés. Le secteur de commerce, qui était déjà le plus concerné par le travail dominical, voit sa part progresser de 3 points. La progression la plus forte concerne les ouvriers non qualifiés (+ 9 points entre 2005 et 2016).



15 % des salariés sont à leur poste la nuit, au moins occasionnellement, entre minuit et cinq heures du matin, proportion stable depuis 2005. Un quart d'ouvriers qualifiés sont dans ce cas, 17 % des ouvriers non qualifiés, contre 12 % des cadres supérieurs et 3 % des employés administratifs. Les ouvriers non qualifiés, comme les qualifiés, sont davantage concernés en 2016 par le travail de nuit qu'en 2005 : leur proportion est passée respectivement de 15 % à 17 % et de 23 % à 25 %, au cours de la période.

**Salariés aux horaires atypiques
Travaillent au moins occasionnellement le dimanche ou la nuit
Unité : %**

	Le dimanche			La nuit *		
	2005	2013	2016	2005	2013	2016
Cadres	28,2	28,3	27,2	12,3	11,8	12,1
Professions intermédiaires	28,8	25,2	25,7	15,3	15,9	14,4
Employés administratifs	9,6	11,0	9,3	4,3	4,0	3,4
Employés de commerce et services	41,7	46,9	44,6	17,3	16,8	15,7
Ouvriers qualifiés	20,2	23,5	23,2	23,0	23,4	24,8
Ouvriers non qualifiés	13,7	17,5	22,9	14,8	17,5	16,9

**Salariés aux horaires atypiques
Travaillent au moins occasionnellement le dimanche ou la nuit
Unité : %**

	Le dimanche		La nuit *			
Ensemble	26,2	28,3	27,9	15,2	15,5	15,0

* Entre minuit et cinq heures du matin.

Source : ministère du Travail - Enquêtes Conditions de travail - © Observatoire des inégalités

Des horaires qui fluctuent

La moitié des salariés n'ont pas les mêmes horaires de travail tous les jours en 2013 (dernière année disponible). 19 % voient leurs horaires varier selon les jours, sur décision de leur employeur contre 17 % en 2005. 8 % alternent en deux équipes ou plus (les deux ou trois-huit). Malheureusement on ne dispose pas des données détaillées selon les catégories sociales.

**Les différents types d'horaires
Unité : %**

	2005	2013	Évolution 2005/2013
Mêmes horaires tous les jours	51,2	50,7	- 0,5
Horaires alternants sur deux équipes ou plus	8,9	7,8	- 1,1
Horaires variables selon les jours, fixés par l'entreprise	16,9	18,8	1,8
Horaires à la carte *	10,7	9,6	- 1,0
Horaires déterminés par le salarié	12,3	13,1	0,8

* Horaires à la carte : salariés qui choisissent la modalité ainsi formulée « vos horaires sont modifiables par vous-même d'un jour à l'autre, dans un système du type "horaires à la carte" ».

Source : ministère du Travail - Enquêtes Conditions de travail - © Observatoire des inégalités

Quelles contraintes sur les horaires ?

46 % des salariés sont soumis à un contrôle de leurs horaires[2] en 2016, soit 2,3 points de moins qu'en 2005. Les écarts sont très variables entre catégories sociales : 62 % des ouvriers qualifiés sont concernés, contre 28 % des cadres supérieurs. Dans ce domaine, les écarts se réduisent entre le haut et le bas de la pyramide : la part des cadres soumis à un contrôle augmente, alors que celle des ouvriers non qualifiés baisse.

Les contraintes horaires
Part des salariés qui sont soumis à un contrôle des horaires *
 Unité : %

	2005	2013	2016
Cadres	25,2	25,0	28,4
Professions intermédiaires	44,0	44,1	43,6
Employés administratifs	53,9	47,3	46,3
Employés de commerce et services	46,3	46,9	49,2
Ouvriers qualifiés	64,3	60,6	62,3
Ouvriers non qualifiés	67,8	60,2	56,2
Ensemble	48,5	45,3	46,2

* Horloge pointeuse, badge, signature, fiche horaire et assimilé, contrôle par l'encadrement ou autre type de contrôle.

Source : ministère du Travail - Enquêtes Conditions de travail - © Observatoire des inégalités

18 % des salariés n'ont pas connaissance de leurs horaires de travail un mois à l'avance, situation particulièrement difficile en matière de rythmes de vie. Cette part est restée relativement stable depuis 2005. Mais cette stabilité moyenne masque une diminution chez les cadres et une progression dans toutes les catégories les moins qualifiées : il s'agit très clairement d'une flexibilisation plus grande de ceux qui exécutent.

Les contraintes horaires
Part des salariés qui ne connaissent pas leurs horaires du mois à venir

	2005	2013	2016
Cadres	24,3	22,8	16,4
Professions intermédiaires	15,9	15,2	13,2
Employés administratifs	10,0	8,4	8,5
Employés de commerce et services	21,2	23,3	24,1
Ouvriers qualifiés	20,2	25,8	24,1
Ouvriers non qualifiés	21,0	22,8	26,6
Ensemble	18,7	20,0	18,4

Source : ministère du Travail - Enquêtes Conditions de travail - © Observatoire des inégalités

15 % des salariés ne disposent pas de 48 heures de repos consécutives par semaine. Mais, là aussi, plus d'un quart des employés de commerce et services sont touchés, contre à peine un cadre sur dix. La part des ouvriers non qualifiés qui ne bénéficient pas de 48

heures de repos par semaine a augmenté de 5,8 points entre 2005 et 2016, progression la plus forte parmi les catégories sociales, alors que globalement la part de salariés concernés est restée stable au cours de la période.

Les contraintes horaires
Part des salariés qui ne disposent pas de 48 heures de repos par semaine
Unité : %

	2005	2013	2016
Cadres	9,1	11,0	9,0
Professions intermédiaires	14,6	13,5	11,0
Employés administratifs	13,0	10,8	11,9
Employés de commerce et services	28,4	28,0	26,5
Ouvriers qualifiés	12,9	14,2	15,3
Ouvriers non qualifiés	11,2	16,0	17,0
Ensemble	15,8	16,3	15,2

Source : ministère du Travail - Enquêtes Conditions de travail - © Observatoire des inégalités

Flexibilité choisie ou subie ?

À côté des salaires et du statut plus ou moins précaire, le contrôle du tempo du travail constitue l'un des éléments de la condition salariale. Le fait de ne pas maîtriser son emploi du temps, de devoir travailler à contretemps par rapport au reste de la société (le dimanche ou la nuit notamment) ou d'avoir des rythmes qui fluctuent d'une semaine sur l'autre constitue une forme de flexibilité qui se répercute sur la qualité de vie.

Malheureusement, les données du ministère du Travail ne permettent pas de séparer les formes plus ou moins choisies du travail flexible et celles qui ne sont que le produit d'une contrainte. Quoi de commun en effet entre un enseignant qui corrige des copies un soir de semaine et une vendeuse contrainte de travailler tout un week-end ? Entre un étudiant qui arrondit ses fins de mois le samedi et un père de famille absent tous les dimanches ?

En partie acceptable pour les plus jeunes (notamment les célibataires) quand elle s'accompagne de contreparties financières réelles, cette flexibilité l'est beaucoup moins quand elle s'étend à des âges plus élevés, notamment pour les salariés qui ont en charge des enfants. Son intérêt se réduit d'autant plus que le surplus de rémunération qu'on en tire diminue au fil des réformes du droit du travail.

Ces nouvelles formes de désynchronisation des temps sociaux entre le travail et le loisir frappent pour l'essentiel les milieux populaires qui, au service du reste de la société, voient leur vie au travail se dégrader et peser sur leur vie privée. Il n'en demeure pas moins qu'une partie des cadres sont soumis à une pression accrue, notamment du fait de

l'utilisation des nouvelles technologies. Certes, ils sont rémunérés bien davantage et leurs tâches sont bien moins contraignantes, mais une partie d'entre eux en subissent aussi les conséquences dans leur vie privée.

Photo / © manipulateur - Fotolia

[1] « Quelles sont les évolutions récentes des conditions de travail et des risques psychosociaux ? », ministère du Travail, *Dares Analyses* n° 082, décembre 2017.

[2] Horloge pointeuse, badge, signature, fiche horaire et assimilé, contrôle par l'encadrement ou autre.

Date de première rédaction le 25 novembre 2014.

© Tous droits réservés - Observatoire des inégalités - ([voir les modalités des droits de reproduction](#))

Affiner

Emploi

Autres thèmes

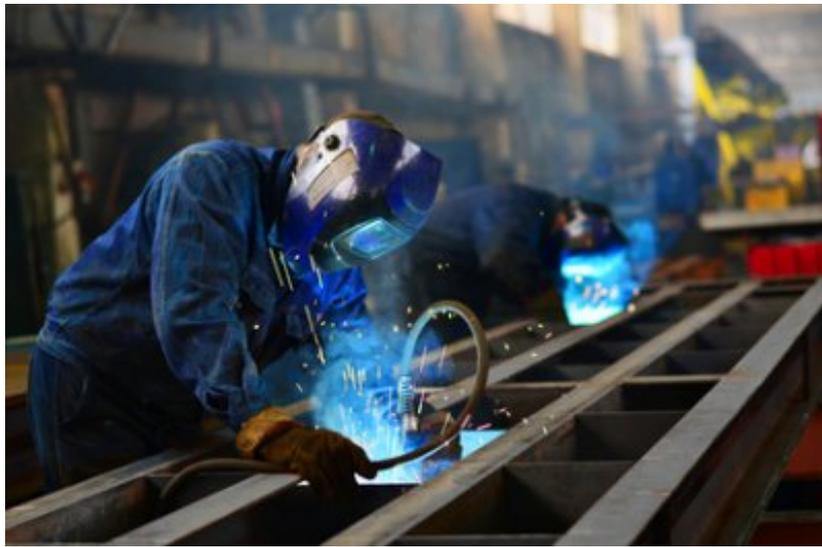
> [Revenus, patrimoine, pauvreté](#) > [Éducation](#) > [Lien social et politique](#) > [Conditions de vie](#)
> [Catégories sociales](#) > [Âges et générations](#) > [Femmes et hommes](#) > [Europe](#) > [Français et étrangers](#) > [Territoires](#) > [Monde](#)

Sur le même sujet



Données 28/05/2018

Horaires de travail : la France flexible des peu qualifiés



Données 25/05/2018

Travail pénible : les ouvriers à la peine

Analyses 24/05/2018

Les maîtres du temps prospèrent grâce aux flexibles



Propositions 19/04/2018

Entreprises - Agir où se crée la richesse



Données 10/10/2017

Chômage : les jeunes aux premières loges



Données 27/06/2017

Les maladies professionnelles touchent les moins qualifiés



Points de vue 30/05/2017

Inégalités : une hypocrisie française



Points de vue 23/05/2017

Inégalités : le débat n'a toujours pas eu lieu



Points de vue 04/05/2017

La France invisible des serveurs



Données 19/04/2017

Cinq millions d'emplois demeurent fermés aux étrangers non européens

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des contenus et services adaptés OK